

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 194

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 194 14 septembre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement

pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1972 : 12 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Claude Quartier

194

Domaine public

Non à l'exportation d'armes : oui le 24

Au fil des semaines nous avons présenté les arguments en faveur de l'initiative pour l'interdiction de l'exportation d'armes. En constatant que ceux de nos adversaires ne reposent sur aucune donnée rigoureuse. Pas plus le rapport Weber que celui de la commission du Conseil national ne prouvent quoi que ce soit : ils affirment.

Chômage, disparition de l'industrie suisse d'armement, dépendance vis-à-vis de l'étranger, ne sont que des affirmations. Personne n'a pu montrer, chiffres à l'appui, que la Suisse est actuellement autonome en matière d'armement, que les exportations étaient nécessaires pour maintenir notre niveau technique, comment l'interdiction d'exporter pourrait créer du chômage alors que l'industrie métallurgique manque de main-d'œuvre.

Au contraire, l'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, dans son rapport « La Suisse doit-elle exporter des armes ? » montre, avec les quelques chiffres disponibles, que les arguments contre l'initiative sont plus que fragiles. « ... si l'on étudie attentivement l'argumentation officielle, on peut constater que ni la thèse selon laquelle une interdiction d'exporter, dans le sens de l'initiative, entraînerait la disparition de l'industrie suisse des armements, ni la thèse selon laquelle le maintien du statu quo constitue, dans l'intérêt même de notre défense nationale, la seule alternative à l'interdiction d'exportation d'armes, ne peuvent être considérées comme valables. » (p. 21)

En fait les partisans de l'exportation veulent maintenir la législation en vigueur actuellement. Le gouvernement et les Chambres fédérales n'ont fait aucun effort d'imagination pour l'améliorer. La loi adoptée cet été n'apporte aucune amélioration véritable. Pourquoi cette intransigeance ? C'est que, sous le couvert de la défense nationale, dont le citoyen ne remet pas en question le principe, de gros intérêts sont en jeu.

L'Institut de la paix de Stockholm (SIPRI) démontre qu'un niveau élevé de dépenses militaires

donne naissance à des complexes militaires et industriels « qui, afin de perpétuer les circonstances et les conditions dont ils sont issus, exercent inévitablement leur influence sur la politique » (SIPRI Yearbook 1972 version allemande p. 12). La production d'armement découle en partie d'une volonté de défense. Et c'est sur cette volonté que les adversaires de l'initiative comptent pour vaincre le 24 septembre.

Pourtant on sait que dans les pays développés ce sont de plus en plus des impératifs d'ordre économique qui dictent cette production. L'industrie d'armement dépend exclusivement, ou presque, des commandes de l'Etat. Il s'agit donc pour elle de convaincre les autorités des qualités de ses produits. Dans ce but elle pénètre l'administration et les centres de décision en matière de défense nationale (cf. dossier). D'autre part la recherche dans ce domaine coûte cher. Le secteur privé se décharge de ces dépenses sur la collectivité.

Mais les exportations, répliquerait-on, permettent précisément, en augmentant la production, de diminuer les prix de revient. On nous permettra d'en douter. Jusqu'à preuve du contraire (et donc jusqu'à publication des comptes détaillés des industries d'armement) nous persisterons à croire que l'interdiction d'exporter n'aurait qu'un seul effet : supprimer des bénéfices considérables.

Certes nous ne prétendons pas que l'industrie suisse d'armement a atteint la taille et le poids politique considérable de celle des Etats-Unis. Mais ce que nous pouvons encore éviter, en acceptant l'initiative, c'est qu'elle prenne une importance telle qu'elle puisse influencer la politique de défense nationale. Dire oui à l'initiative c'est refuser le développement incontrôlé et peut-être irréversible d'un complexe militaro-industriel en Suisse. Les prises de position similaires des autorités militaires et de l'industrie contre l'initiative montrent qu'il ne s'agit pas d'un pseudo-danger.